



Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20230307-2023-23-URBMC-DE
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

| | |
|-------------------|---------------|
| Numéro de l'acte | 2023-23-URBMC |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 3.2.1 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

QUESTION N°2023-23

URBANISME : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - TERRAIN SITUE RUE DE L'ASCENSEUR

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Considérant que l'immeuble situé 31 rue de l'Ascenseur à ARQUES, implanté sur la parcelle cadastrée D-1033 est en vente

Considérant que les futurs acquéreurs de cet immeuble ont un projet de développement et souhaitent faire également l'acquisition du terrain jouxtant l'immeuble

Considérant que ce terrain n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la Ville d'ARQUES

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal du terrain, situé rue de l'Ascenseur, conformément au plan ci-annexé, et de l'intégrer au domaine privé communal

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents en relation avec cette désaffectation et ce déclassement

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

| | |
|----------------------|----|
| - Votes favorables | 27 |
| - Votes défavorables | 0 |
| - Abstentions | 0 |

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 07 MARS 2023 et publication ou
notification le 07 MARS 2023
Monsieur le Maire

Roussel

Fait à ARQUES, le 02 mars 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Le secrétaire de séance,
Johnny WALLART





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : -- Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.